

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7130

vendredi 17 avril 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS



Vivien Delpoux, pharmacien

Le choix du village

P4 À 6

OPINIONS P2 JUSTICE P17
DETTI È FATTI P15 AGENDA P18
BRÈVES P16 POLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P7

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



HUMEUR

Où vas-tu Bastia?

Où vas-tu Bastia ? « Je vais à Lisbonne, à Torino, à Newcastle... et très certainement en Ligue 3 », aurait pu rajouter l'inclassable humoriste bastiais Hubert Tempête lorsqu'il a écrit cette chanson, il y a près d'un demi-siècle. C'était en 1978, autrement dit, une éternité dans le monde du football. Un lointain passé européen, à une époque où le mur de Berlin était toujours debout, où l'UE n'était qu'une communauté de neuf pays et où le franc avait toujours cours ; dans un monde du ballon rond où l'équipe de France n'avait jamais soulevé ni Coupe d'Europe ni Coupe du monde. Cinquante ans plus tard, ce ne sont plus les plus beaux stades du Vieux Continent que fréquentent les Turchini, mais un radeau qui glisse, ballotté par le courant, vers les chutes de la relégation en National. Ce passé glorieux, que les supporters bastiais convoquent en toute occasion, pour rappeler qu'un jour, comme l'avait prédit Rousseau : « cette île étonnera l'Europe ». Le temps de la prophétie est, semble-t-il, passé, et l'heure est venue de refermer le livre des légendes et des belles histoires. Celles de ces héros venus de petits villages de montagne, qui se sont bravement illustrés face aux puissances nordiques avant de tomber, les armes à la main, un soir d'orage de printemps. Si l'histoire désormais séculaire du Sporting Club de Bastia est jalonnée de victoires, de joies, de drames et de sang, comme rares sont les clubs de football à pouvoir en écrire, elle appartient désormais à un autre temps. Celui du temps qui passe, et que la réalité a fini par rattraper. Que ce soit sur le plan économique, démographique ou tout simplement à travers le virage qu'a pris le football moderne. Qu'on soit partisan ou détracteur de ces évolutions, une question se pose : où vas-tu Bastia ? Coincé entre un football à l'ancienne et une modernité devenue plus que nécessaire. Une navigation entre deux eaux, dont les capitaines ont tenu la barre tant qu'ils ont pu, pendant des années, pour éviter un naufrage désormais inéluctable... ■ **Christophe GIUDICELLI**

À LA UNE



RENCONTRE VIVIEN DELPOUX, PHARMACIEN LE CHOIX DU VILLAGE

P4 À 6

DETTI È FATTI

P15

EN BREF ET EN CHIFFRES

P16

JUSTICE

LOI SURE, LA COLÈRE DES AVOCATS ET DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES

P17

AGENDA

P18

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÈTE

P19

ANNONCES LÉGALES

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Aiacciu caru

In Aiacciu, a crescita di a tassa fundaria annunziata calchì ghjornu fà in cunsigliu municipali ùn passa micca. A decisionii di falla crescita di guasgi 19 % hà fattu spuntà tinsioni è sfarenzi di punti di vista. Ma aldilà di u sciffru, hè una rialità bughjettaria custrittiva chì s'imponi in u dibattitu puliticu lucali. A municipalità ghjustifichighja issa scelta da l'argumenti tradiziunali di a calata di i mezi dati da u Statu, a crescita di i carichi, salariali in parti, è a nicisità di mantena un nivellu di sirvizi publichi ghjudicatu indispinsevuli. Di pettu à una mancanza di parechji milioni d'auri, l'esecutivu assumi d'avè attivatu issa suluzioni pà priservà l'equilibriu di u so bughjettu. Ma issa decisionii, a prima dipoi più di deci anni, intarveni in un cuntestu induva a prissioni fiscali hè dighjà percepita com'è alta da i pruprietarii. In media, a crescita raprisintaria più di una centinaia d'auri in più ogni annu, ciò chì ùn hè micca nulla in una cità induva u puteri di cumprà ferma debbuli. L'uppusizioni municipali ùn s'hè micca fatta prigà pà dinunzià una misura chì d'appressu à ella dimostra una vera mancanza d'anticipazioni. Pà i so eletti, prima di crescita l'impositi, ci saria vulsutu à ingaghjà bellu prima una vera maestria di i spesi di funziunamentu. Infatti, è simpliciamenti, si tratta solu di rifletta à dui suluzioni, sia una crescita di i ricetti, sia una riduzioni di i spesi. Aldilà di u cunfrontu puliticu, issu dibattitu poni una dumanda essenziali, vali à di sin'à induva i cullittività lucali poni cumpensà u ritiru di l'ingaghjamenti finanziari nazionali senza indebbuliscia i so amministrati? Parchi a tassa fundaria, impositu lucali emblematicu, ferma un attrazzu à a dispusizioni di i cumuni pà aghjustà i so finanzia. In Aiacciu com'è in altrò, a decisionii hè dunqua à tempu pulitica è ecunomica. Ingaghja una visioni di a gistioni publica, quilla di mantena i sirvizi à u prezzu di un sforzu fiscali, o videndu cù di più misura certi ambizioni municipali. Un'equazioni dilicata trà rispunsabilità bughjettaria è accettabilità suciali. Si vedi soprattutto ch'è no semi di fronti à un mudellu tarritorialu sottu à a prissioni, induva l'eletti si ritrovani à arbitrà l'ubligazioni finanziari è l'attesi cittadini. ■ **Santu CASANOVA**

Vivien Delpoux, pharmacien

Le choix du village



Photo Roselyne Beretti

En dix ans, la France a perdu 10 % de ses pharmacies.

Les zones rurales sont les premières concernées.

Or les officines sont un volet essentiel de l'accès aux soins, on ne s'y rend pas seulement pour faire délivrer une prescription mais parce que c'est l'échelon le plus accessible du système de santé.

Le pharmacien ne remplace pas le médecin, mais sait souvent trouver les mots pour convaincre de consulter celui-ci.

Entre une grande officine dans une zone très passante et une petite pharmacie rurale, Vivien Delpoux a fait le choix de s'installer dans la pieve de l'Ornano, à Sainte-Marie-Siché.

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société **SASU LOCO**, au capital de 1000 €. Siège : 12, Chemin de la Rivière - 20166 Albitreccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ; La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Mathieu LOCATELLI, demeurant 12, Chemin de la Rivière, 20166 Albitreccia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à LUMIO en date du 25/03/2026, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : CALA DI SOLE

Capital Social : € 1000,00

Siège : 16, Lotissement Pirelli - 20260 Lumio

Durée : 70 années

Gérance : PANNETON Jean François demeurant 31, Avenue Bella Vista - 20260 Lumio

Objet : Propriété, l'administration d'immeubles apportés à la société, construits ou acquis par elle, l'achat la vente, la location, la gestion de tout bien immobilier

Immatriculation : Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis unique,
La Gérance.

N° 03

SCI MAGHENHAD

Société Civile Immobilière

Au capital de 105,00 euros

Siège social :

Chez Monsieur Frédéric SANIIAN

4, rue Commandant Bonelli

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 9 avril 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

SCI MAGHENHAD

Siège social : Chez Monsieur Frédéric SANIIAN, 4, rue Commandant Bonelli, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis et notamment l'acquisition d'un immeuble sis à BASTIA (20200), résidence Artois, Montepiano ;

La vente de tous immeubles et biens immobiliers ;

La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux des biens sociaux au profit des associés ;

L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, avec ou sans garanties, ainsi que la constitution de toutes sûretés ; Éventuellement, la réalisation de travaux d'amélioration, de rénovation ou de construction ;

La société a également pour objet de faciliter la transmission du patrimoine immobilier familial et d'en assurer la gestion pérenne dans l'intérêt des associés.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 105,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Frédéric, Francesco SANIIAN, époux de Madame Nathalie FERRARINI. Né le 16 octobre 1975 à BASTIA (Haute-Corse), demeurant à 4, rue Commandant Bonelli, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/04/2026 à Ajaccio, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MCE

Capital social : 5000 euros, divisé en 50 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lieu-dit Poggio, Route de Stangone, 20117 Eccica-Suarella

Objet social : Travaux d'électricité générale et activités connexes.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Kylian, Patrick, Armand LE CAM, associé unique, demeurant Lieu-dit Poggio, Route de Stangone, 20117 Eccica-Suarella.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 mars 2026, à Borgo (20290), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : FUSELLA MA

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : La fabrication, la vente et la pose avec sous-traitance de menuiseries métalliques et tous produits en métal pour le bâtiment, le commerce et l'industrie et en particulier de portes, fenêtres, pergolas, verrières, murs rideaux, huisseries, trappes, cloisonnement et châssis et de tous accessoires y afférents.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Siège social : 290, Strada Vecchia, Valrose, 20290 Borgo

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : P3A INVEST, Société par actions simplifiée. Enregistrée au RCS de BASTIA sous le numéro 930 904 305, dont le siège social est établi au 2, Rue Miot, 20200 Bastia

Directeur Général : AUDAX CAPITAL, Société par actions simplifiée. Enregistrée au RCS de BASTIA sous le numéro 948 090 048, dont le siège social est établi au 8, Rue Saint Jean, 20200 Bastia

Directeur Général Délégué : A-L-F, Société par actions simplifiée. Enregistrée au RCS de BASTIA sous le numéro 914 509 377, dont le siège social est établi au 2, Rue Miot, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 6 avril 2026, il a été constitué une SAS dénommée : SARGHESE

Siège social : Lieu-dit Cardiccia, la Liscia, 20111 Calcatoggio

Capital : 1000 €

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter Lieudit Cardiccia, la Liscia, 20111 Calcatoggio ; la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Président : Mr Canale Patrice demeurant Lieu-dit Cardiccia, la Liscia, 20111 Calcatoggio élu pour une durée de Indéfinie.

Directeur Général : Mr DA CUNHA DE FREITAS LEAL Steven demeurant Lieudit Cardiccia, la Liscia, 20111 Calcatoggio

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Sauf lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, tout transfert de titres sera soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Lieudit Cantone

Résidence U Sant'Antonin

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 02/04/2026, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : THE LABO PILATES

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège : Parc d'activités Capo Padula - Bâtiment les Eucalyptus - Route de Porra - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 500 euros par apport en numéraires.

Objet : L'enseignement de disciplines sportives.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Gérance : Mademoiselle Laëtia ANTO-MARCHI, demeurant Lieu-dit Pinarello, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée [SARL]

Dénomination : U MULINU

Siège : Hameau de Teghielle - 20218 Moltifao

Objet : - L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, grillades, pizzeria, notamment au feu de bois ;

- La préparation et la vente sur place, à emporter et en livraison de plats cuisinés, pizzas, spécialités culinaires et produits alimentaires ;

- L'activité de débit de boissons avec licence de catégorie IV ;

- L'organisation d'événements, animations et services liés à la restauration ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement et ce, par tous moyens.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 500 Euros apport en numéraire.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente De parts sociales.

Le Gérant : Monsieur Baptiste, Ange-Michel TROJANI-ORSONI, demeurant : Tidigliani - 20218 Moltifao

Immatriculation : RCS de Bastia.

**Etude de Maîtres
Thomas LEANDRI
et Céline BRONZINI
de CARAFFA,
Notaires Associés à Bastia**
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BAS-TIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 7 avril 2026, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : JLS.
Le siège social est fixé à : SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200], 70, route du Cap, Résidence Elba, Pietranera.
La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENTS EUROS [200,00 EUR].
Les apports sont en numéraires et libérés ultérieurement.

Toutes les cessions entre vifs de parts, à l'exception de celles entre associés ou au profit des ascendants/descendants d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La gérante sans limitation de durée est Mme Louise FRANCESCHI demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200], 70, route du Cap, Résidence Elba, Pietranera.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 10

DISTRIPONTI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Fromagerie Marcellesi
357, Valicella, 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

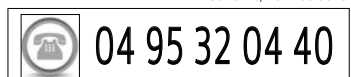
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Mars 2026, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DISTRIPONTI
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : Fromagerie Marcellesi, 357, Valicella, 20114 Figari

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : La gestion du magasin Du Ponti, activité de primeur, épicerie, caviste.

Président : Mr MARCELLESI Dominique, Bacchiolo, Michel. Né le 15.05.1992 à AJACCIO, demeurant Chemin de Marina, Village, La Marine, 20137 Porto-Vecchio Célibataire, de Nationalité Française, Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 13 avril 2026, à Figari.

Dénomination : L3FM.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège social : 186, Strada di Scupettu, 20114 Figari.

Objet : L'exercice de la restauration sous toutes ses formes, tout commerce se rattachant au tourisme et aux loisirs directement ou indirectement, notamment l'organisation de soirées événementielles.

Durée de la société : 99 année[s].
Capital social fixe : 50000 euros divisé en 50000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Soumise au droit de préemption ainsi que l'agrément des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : Président : Monsieur Grégoire Mulder, 4235, route des Roches, 76350 Oissel.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 09/04/2026, il a été constitué la Société suivante :

Dénomination : SLING
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]
Capital social : 1000 euros
Siège social : 4, Route Impériale, 20200 Bastia.

Objet : Conception, développement, exploitation et commercialisation de plateformes numériques de mise en relation, notamment de type marketplace ; création, gestion de contenus numériques, applications mobiles et sites internet ; conseil en transformation numérique ; publicité en ligne et marketing digital ; et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Agrement : Néant
Cession de parts : Néant [associé unique]

Président : M. Laurent FERRENTI, demeurant 4, Route Impériale, 20200 Bastia.

Commissaires aux comptes : Néant
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination :

CORSIC'AERO FORMATION & CO

Siège : 1650, Route de Borgo Village - Lieu dit Menta - 20290 Borgo

Objet : La formation et maintenance aéronautique.

Durée : 99 années
Capital : 1 Euro

Gérance : Monsieur Nicolas FRANCESCONI demeurant 1650, Route de Borgo Village - Lieu dit Menta - 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 13/04/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ETCHADO

Siège : 245, U Poghju di Letizia - 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Axel MACHADO, demeurant 245, U Poghju di Letizia - 20166 Pietrosella

Directeur Général : Mme Célia ETCHÉGOYHEN, demeurant 245, U Poghju di Letizia - 20166 Pietrosella

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : " JPN & M "

Siège : Centuri 20238 - N° 45 - U Portu

Objet : Débit de boissons [licence de 4ème catégorie], petite restauration sur place et à emporter, planches gourmandes et apéritives, tapas

Durée : 99 années
Capital : 500 euros

Président : Monsieur Jean-Philippe BRUGIONI demeurant à CENTURI [20238] - Lieu dit Morta - 211 U Portu

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 16

BASTELICACCIA PELA CURACCHIA

Société Civile de Moyens
Au capital de 1600 euros
Siège social : Pela-Curacchia
20129 Bastelicaccia
499 395 317 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 AVRIL 2026, - Madame Béatrice OTTAVIANO, demeurant chemin de Pietralba, 20090 AJACCIO, a été désignée Co-Gérante, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BERENGUEL démissionnaire.
Modification sera faite au greffe du R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

VENEZIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez M. Daniel DI GRAZIA
Résidence les Terrasses d'Ajaccio
Bât 2, 20090 Ajaccio
879104172 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2026, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Daniel Aurèle Mathieu DI GRAZIA de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Antoine LENZINI, demeurant Lieudit Volpaja, 20167 APPIETTO, pour une durée indéterminée à compter du 31 mars 2026.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

BONI RESTO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Lieu Dit Longone
20169 Bonifacio-418261251 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 3 AVRIL 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant Madame Michelle LANTIERI, demeurant Vallée de St Julien, 20169 BONIFACIO, pour une durée illimitée à compter du 3 avril 2026.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Octobre 2025, les associés de la SAS SNACK BAR L'IMPERIAL (979 192 606) dont le siège social est sis Route Royale - Résidence Saint Joseph - 20600 BASTIA ont décidé la modification suivante avec effet au 31 Octobre 2025 : **Changement de Gérant :** Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Thierry LEFEVRE de ses fonctions de Gérant et nomment en ses lieu et place Monsieur Abilio DE SA ALVES demeurant Lotissement La Maraninca - 226, Route de la Marana à BORGIO [20290]. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

A3Z INVEST

Société Civile
Au capital de 8000 euros
Siège social : La Marine, Le Guardian
20137 Porto-Vecchio
797 736 634 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/04/2026 : M Jean-François TERRAZZONI, demeurant La Marine, rue du Purgatoire, 20137 Porto-Vecchio, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Corinne TERRAZZONI. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 21

FM PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Civolaggio
Route d'Alata, 20167 Alata
879 435 931 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2026, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée FM PROMOTION a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu-dit Civolaggio, Route d'Alata, 20167 ALATA au Lieu-dit Suaralta, Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 22

A SPIRALE

SAS au capital de 10000 €
Trenaghiatta, 20128 Grosseto-Prugna
911 904 456 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Le 01/03/26 les associés ont pris acte, suite à décision de la mairie, de la modification de l'adresse postale du siège qui sera désormais : 100, Route de Piobbu - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna.

N° 23

BATI INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 481.000 euros
Siège social : Lieu-dit Civolaggio
Route d'Alata, 20167 Alata
878 966 183 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2026, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée BATI INVEST a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu-dit Civolaggio, Route d'Alata, 20167 ALATA au Lieu-dit Suaralta, Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter du 1er avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

FM TERRAIMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Civolaggio
20167 Alata-810429332 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2026, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu dit Civolaggio, 20167 ALATA au Lieu-dit Suaralta, Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO, à compter du 1er avril 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

BATI FM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6400 euros
Siège social : Lieu dit Civolaggio
Lotissement A, 20167 Alata
510 284 920 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2026, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée BATI FM a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu dit Civolaggio, Lotissement A, 20167 ALATA au Lieu-dit Suaralta, Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 26

BATI CATALEA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu dit Civolaggio
Route d'Alata, 20167 Alata
877 857 383 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2026, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée BATI CATALEA a décidé de transférer le siège social du Lieu dit Civolaggio, route d'Alata, 20167 ALATA au Lieu-dit Suaralta, Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du 01/04/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 27

**CAVE COOP VINIC
ST ANTOINE**

Société Coopérative Agricole
Au capital variable de 303.480 euros
Siège social : St Antoine de Ghisonaccia
20240 Ghisonaccia
878 893 551 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 10 mars 2026, il a été décidé de nommer Monsieur Julien POLI, demeurant à 20240 Ghisonaccia, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Simon Pierre FAZI, à compter du 11 mars 2026. Mention sera faite au RCS de Bastia. Modification au RCS de Bastia.

MAISON GABRIEL AJACCIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.000,00 euros
Siège social : 24, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
878 177 559 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 1er mars 2026, la collectivité des associés, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 60.000 euros, divisé en 600 parts sociales de 100 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : M. Francois, Didier LEBOUCHER, demeurant 24, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Directeur général : M. Jean, Marc, Antoine, Ianko MARCHI, demeurant 24, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

M. Francois, Didier LEBOUCHER, demeurant 24, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Monsieur Jean, Marc, Antoine, Ianko MARCHI, demeurant 24, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 29

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7/04/2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer à compter du 7/04/2026, en qualité de nouveau Président de la SAS « IMPERIAL VELO », au capital de 20.000€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 982 477 085, la SAS « GIANNINI » au capital de 1.100.000€ dont le siège social est à TROVA, 20167 ALATA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 918 004 078 et représentée par son Président Mr GIANNINI Eric, Claude en remplacement de Mr MAIRE Johan, démissionnaire.

Cette même assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de « Lotissement Stiletto, 20090 AJACCIO » à « lieu-dit FAVAGIOLO, Bât.A, 20167 SARROLA-CARCOPINO » à compter du 7 avril 2026.

* Changement de Président :

* Ancienne mention :

Le Président de la société est Mr MAIRE Johan, demeurant Villa les Mimosas, Lotissement Stiletto, 20090 AJACCIO.

* Nouvelle mention :

La Président de la société est la SAS « GIANNINI » au capital de 1.100.000€ dont le siège social est à TROVA, 20167 ALATA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro SIREN 918 004 078 représentée par son Président Mr GIANNINI Eric, Claude

* Changement de Siège Social :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Lotissement Stiletto, 20090 Ajaccio.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé lieu-dit FAVAGIOLO, Bât.A, 20167 Sarrola-Carcopino.

Pour avis,
Le Président.

MATTEU

SASU au capital de 2000 euros
Siège social : 127, chemin Pughjalellu,
20290 Borgo
SIREN : 100 501 998 RCS Bastia

CHANGEMENT OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 13/04/2026, il a été décidé de modifier l'objet social de la société.

L'ancien objet social était le suivant : La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, salon de thé, café, tout type d'événements, l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thème entre amis.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser sa réalisation et son développement.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ;

- la participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ;

- Et plus généralement toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

Le nouvel objet social est désormais le suivant : La société a pour objet en France et à l'étranger :

La prise à bail, la location ou l'acquisition de tous biens immobiliers, notamment de locaux professionnels ou commerciaux ;

L'aménagement, la transformation, la division et l'agencement de ces locaux ;

La mise à disposition, la location, la sous-location ou l'exploitation d'espaces de travail, bureaux, postes de travail, salles de réunion, espaces partagés ou privatifs ;

La fourniture de services associés aux occupants, notamment services administratifs, logistiques, techniques ou de domiciliation ;

L'exploitation de concepts de type co-working, bureaux flexibles ou centres d'affaires ou toute forme d'espaces professionnels flexibles ;

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 31

PALOAN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Vigna Majo, Lot 1
20110 Propriano
839 228 541 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er avril 2026, il résulte que : Madame Bénédicte LANOE, demeurant 4, A Funtana di u Frusteru, lot n°10, 20110 PROPRIANO, a été nommée en qualité de Directrice Générale.

Pour avis, Le Président.

N° 32



MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
 Avocat au Barreau d'Ajaccio
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 Lieudit Cantone
 Résidence U Sant'Antonu
 20137 Porto-Vecchio
 Tel : 04 95 24 51 36

Par AGE du 13/03/2026, les associés de la société «SAN MARTINU», SAS au capital de 2000 € [RCS d'AJACCIO 982 626 947] ont décidé :

- de transférer le siège social, à compter du même jour, de C/o Mr BOTTI, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO à 12, rue Giudice de Cinarca, 20137 PORTO-VECCHIO. L'article 3 a été modifié en conséquence.
- d'étendre, à compter du même jour, l'objet social à la «restauration traditionnelle» et de supprimer les activités de «snack, vente de produits du pays». L'article 4 a été modifié en conséquence.
- de nommer Adrien, Pierre DEGORTES, demeurant 172, Strada di Petra Pinzuta, Suarticcia N5, San Gavino di Carbini, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de Président, en remplacement de Mathieu BOTTI, à compter du même jour, pour une durée indéterminée. L'article 17 a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 33

CATHY

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Route de Saint-Florent
 Ortu Simonetta, 20200 Bastia
 908 705 544 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 09 avril 2026, l'Associée Unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CATHY par DONJO BTP et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de modifier l'objet social aux activités de :
 - Gros-œuvre,
 - Second-œuvre,
 - VRD,
 - La maîtrise d'ouvrage déléguée,
 - L'aménagement, la rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente ;
 - L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou parties, et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières ;
 - Toutes acquisitions de parts sociales ou droits sociaux dans des sociétés commerciales ou des sociétés civiles immobilières ou de construction vente ;
 - La fourniture de toutes prestations de service et de conseil relevant de l'objet social ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le reste de l'article est inchangé.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 34



MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
 Avocat au Barreau d'Ajaccio
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 Lieudit Cantone
 Résidence U Sant'Antonu
 20137 Porto-Vecchio
 Tel : 04 95 24 51 36

Suivant décisions du 10/04/2026, l'associé unique de la société «M.A.T ESPACES VERTS», SASU au capital de 1000 € [RCS d'AJACCIO 953 752 797] a décidé :

- de transférer le siège social, à compter du même jour, de Lieu-dit Padulella, 20137 LECCI. L'article 3 a été modifié en conséquence.
- de changer l'objet social, à compter du même jour, et qui sera désormais «l'exploitation d'un restaurant». L'article 4 a été modifié en conséquence.
- de modifier la dénomination sociale, à compter du même jour, de «M.A.T ESPACES VERTS» en «TAFFARELLI». L'article 2 a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 35



Maître Marthe POGGI
 Notaire

39, Boulevard Paoli
 Bastia (Haute-Corse)

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 39, boulevard Paoli, le 26 mars 2026,

Il a été effectué une augmentation de capital social à la Société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE G.D.M., Société civile immobilière dont le siège est à BASTIA (20600), 28, avenue de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 479 662 975 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Par voie d'apport en nature des biens immobiliers suivants :

- 1/ Dans un ensemble immobilier situé sur la Commune de BASTIA (HAUTE-CORSE) : Une maison d'habitation dénommée villa Les Rougets, cadastrée Section AY N° 501, le lot de copropriété suivant : Lot numéro deux (2) ; Une maison d'habitation de type F3, située à l'arrière du lot numéro UN.
- 2/ Commune de BASTIA (HAUTE-CORSE) : Une parcelle de terre comprenant une construction cadastrée : Section AY N° 364.

En conséquence, le capital social de la société a été augmenté savoir : L'ancien capital est de : 42.000,00 EUR. Le nouveau capital est de : 660.000,00 EUR

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA par l'intermédiaire du guichet unique.

Pour avis, Le notaire.

N° 36

ArConciergerie
 SAS au capital de 100 euros
 Porté à 11.000 euros
 Siège social :
 Strada di a Funtana Raghino
 20146 Sotta
 948 992 102 RCS Ajaccio

Par décision du 01/04/2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 10.900 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent euros (100 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à onze mille (11.000) Euros.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 37

BACK 2 LIFE SANTE

SAS en liquidation
 Au capital de 1.500 Euros
 Siège de liquidation :
 Résidence La Palmeraie, Bât A
 Boulevard Louis Campi
 20090 Ajaccio
 928 114 370 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2025 à 14H au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Maxime DUPORT, demeurant Immeuble Roi de Rome, Bâtiment B, Avenue de la Grande Armée, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

CROCODILE

SCI en liquidation
 Au capital de 1.000 Euros
 Siège de liquidation :
 8, Avenue du Mont Thabor
 Immeuble Le Beau Site
 20090 Ajaccio
 851 357 848 RCS Ajaccio

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28/02/2026 à 15h au 8, Avenue du Mont Thabor, Immeuble Le Beau Site, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Nicolas STROMBONI, demeurant 8, Avenue du Mont Thabor, Immeuble Le Beau Site, 20090 AJACCIO, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

BACK 2 LIFE SANTE

SAS en liquidation
 Au capital de 1.500 Euros
 Siège de liquidation :
 Résidence La Palmeraie, Bât A
 Boulevard Louis Campi
 20090 Ajaccio
 928 114 370 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2025 à 10H, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maxime DUPORT, demeurant Immeuble Roi de Rome, Bâtiment B, Avenue de la Grande Armée, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence La Palmeraie, Bât A, Boulevard Louis Campi, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

CROCODILE

SCI en liquidation
 Au capital de 1.000 Euros
 Siège de liquidation :
 8, Avenue du Mont Thabor
 Immeuble Le Beau Site, 20090 Ajaccio
 851 357 848 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/02/2026 à 10h a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Nicolas STROMBONI, demeurant 8, Avenue du Mont Thabor, Immeuble Le Beau Site, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8, Avenue du Mont Thabor, Immeuble LE Beau Site, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 13/2026

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre à bons de commande mono attributaire en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux à savoir : les bâtiments abritant les services administratifs, les écoles et cantines, les salles des fêtes, les monuments/édifices d'intérêt patrimonial, les bâtiments culturels d'une durée initiale d'une année renouvelable 2 fois.

4 - VISITE DES LIEUX : Oui et se référer au règlement de la consultation.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Pour obtenir tous les renseignements qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 26 mai 2026 - 12 h 00.

Bon pour insertion,
Le Maire, Michel ROSSI.

N° 42

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano, BP 203, Cedex 20179 AJACCIO

Tél : 04 95 21 49 01

Mail : c.maurel@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

ADJUDICATION LE
MERCREDI 20 MAI 2026 à 9 H

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO
4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE À VENDRE

Département de Corse du Sud, sur la commune de Porto-Vecchio :

Dans l'ensemble immobilier Lotissement les Hauts de Caldaja.

La parcelle cadastrée F 3101 [2.380m²] sur laquelle est édifiée une maison individuelle inachevée de 308,15m² Carrez [+539,35m² hors Carrez], sur deux niveaux et comprenant :

Rez-de-jardin :

Un perron, une entrée, un salon avec cuisine, un dégagement, une chambre avec salle d'eau/WC, WC invités, une chambre avec salle d'eau/WC, une chambre avec salle d'eau/WC, une chambre avec salle de bains, WC et deux dressings.

Extérieur : Un pool house avec deux locaux, une terrasse et une piscine de 56m². Sous-sol : sous escalier, un bureau, un dégagement, deux chambres, une salle d'eau avec WC, deux pièces noires, un garage de 47m², sous perron, vide sanitaire, terrasse Nord Est.

MISE A PRIX : 600.000 euros

Visite des lieux le jeudi 30 avril 2026 de 10h à 12h

par ministère de Maître Antoine BETTINI [ACTIJURIS 2A - Tel 04 95 77.16.59]

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 9 avril 2026,
POUR EXTRAIT. [20230535].

N° 43

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Dispositif de mesure de la qualité de la couverture mobile en Corse

Numéro de référence : 2026-DTN-0062

Date limite de remise des offres : 04/05/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/04/2026.

N° 44

AVIS RECTIFICATIF DU 02/04/26

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président
Hotel consulaire
1 rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Correspondre avec l'Acheteur

Objet : Réaménagement et sécurisation des flux piétons et PMR des accès du Port Tino Rossi et de l'entrée du parking Tino Rossi

Référence EPCIC/DCP2A/2026/027

Rectifications :

Remise des offres :

Au lieu de :
13/04/26 à 16h00 au plus tard.
Lire :
27/04/26 à 16h00 au plus tard.

Date d'ouverture des offres :

Au lieu de :
13/04/26 à 16h00 au plus tard.
Lire :
27/04/26 à 16h00 au plus tard.

Date de remise des offres :

Au lieu de :
Date : 13/04/2026 à 16h00
Lire :
Date : 27/04/2026 à 16h00

N° 45

AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président
Hotel consulaire
1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA/2026-030

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Location de Véhicule Mousse Aérodrome pour le service RFFS de l'Aéroport Figari Sud Corse

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 04/05/26 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/04/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

www.icn.corsica

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 46

N° PC : 2026RJ0055

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de Monsieur RICHARD JOSEPH, TEGGHIALE, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO. Transports de voyageurs par taxis. 433 499 282 RM BASTIA. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2026RJ0003

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la procédure ouverte à l'encontre de Monsieur FAGGION FAGGION LOCATELLI ALAIN, LIDO DE LA MARANA, 20620 BIGUGLIA. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. N°349 569 608 RM. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 09/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2026RJ0053

Jugement du tribunal de commerce

DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société CORSIC'AGRO SAS, lieu-dit -Dit Campu-Pianu, 20213 PRUNO. 830 684 080 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/03/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49

N° PC : 2026RJ0056

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société PRE PRESSE J 2B SARL, Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20292 BASTIA Cedex. 850 617 549 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 50

N° PC : 2026RJ0054

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sur résolution du plan de sauvegarde à l'égard de la société CONSTRUCTIONS DU NEBBIO SAS, lieu-dit Costa, 20232 OLETTA. 381 828 904 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Administrateur : SELAS AJ UP, prise

en la personne de Me Christophe DOLLEY, 44, Rue de Gigant, 44100 NANTES. Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements le 27/03/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2024RJ0145

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 07/04/2026 prononçant l'homologation du plan de la société CORSICA BOBINAGE SARL, Route Nationale 193 - Zone Industrielle Borgo Puretone - 20290 BORG. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 52
AECN

**Dénomination :
NOVA BOWL.**

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 100 euros

Siège social : Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia-993729425 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 janvier 2026. Monsieur BRAHI BAKOURT, demeurant Imm Corsica, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

N° 53

SIA 1

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Avenue Joseph Calizi
20220 L'île-Rousse
RCS Bastia 932903685

Par décision de l'associé Unique du 27/03/2026, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 27/03/2026. Modification au RCS de Bastia.

N° 54

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 13 mars 2026, Mme Josiane Françoise PANZANI, demeurant Maora Plage, Santa Manza, 20169 BONIFACIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 315 199 190 a donné en location gérance à la société FRANKY-M au capital de 7622,45 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 377 624 242, située à Casa Morati Soprano, 20239 MURATO un fonds de commerce d'articles souvenirs saisonnier situé rue des 2 empereurs, 20169 BONIFACIO à compter du 01/04/2026 au 31 mars 2027 renouvelable par tacite reconduction.

N° 55

AVIS

Aux termes d'un SSP en date du 13 mars 2026, Mme Josiane Françoise PANZANI, demeurant Maora Plage, Santa Manza, 20169 BONIFACIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 315 199 190 a donné en location gérance à la société FRANKY-M au capital de 7622,45 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 377 624 242, située à Casa Morati Soprano, 20239 MURATO, un fonds de commerce d'articles souvenirs saisonnier situé rue Doria, 20169 BONIFACIO à compter du 01/04/2026 au 31 mars 2027 renouvelable par tacite reconduction.

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



📷 ranch.paganacciu

f Ranch Paganacciu

✉ ranch.paganacciu@gmail.com

CROCETTA CORPORATION

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Saint Sylvestre
Crocetta, 20290 Lucciana
Siège de liquidation : Saint Sylvestre
Crocetta, 20290 Lucciana
934 870 684 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur LANDO Jacques Antoine, demeurant 106, Rue des Dames, 75017 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Saint Sylvestre, Crocetta, 20290 LUCCIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 57

PA PISCINES

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lieu dit du Haut du Hameau
Monte Rosso, 20128 Albitreccia
889 458 766 RCS Ajaccio

Par décision du 31/12/2025, la société CORSE ELECTRICITE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 Euros, dont le siège social est Lieu dit du Haut du Hameau, Monte Rosso, 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 888 707 783, a, en sa qualité d'associée unique de la société PA PISCINES, décidé la **dissolution anticipée** de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société PA PISCINES au profit de la société CORSE ELECTRICITE, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Les **oppositions** doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Ajaccio, CS 20983 - Palais du Finosello - Avenue Maréchal Lyautey - 20700 AJACCIO CEDEX 9.

Pour avis, La Présidente.

A GIOIA

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée de Vétérinaires
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Costa
20119 Bastelica
Siège de liquidation :
Quartier Costa, 20119 Bastelica
932 226 210 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 janvier 2026, Quartier Costa, 20119 BASTELICA, a approuvé le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Guy Noël BENIELLI, domicilié Quartier Costa, 20119 BASTELICA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 59

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 27/02/2026 ICN n°7123 concernant la société EXTREME SUD TRAVAUX.

Il y avait lieu de lire pour le transfert à la nouvelle adresse Lot U MULINU DI A CHJAVACCIA, 748, Strada d'Arghja, Mizana, 20135 CONCA. Le reste de l'annonce demeure inchangé.

N° 60

NAUTI SPORTS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7623 euros
Siège social : Rotajolo, Molini
Porticcio, 20128 Albitreccia
Siège de liquidation : Rotajolo, Molini
Porticcio, 20128 Albitreccia
428620819 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Frédéric FLORIANI, demeurant Résidence San Piero II, 20166 GROSSETO-PRUGNA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Rotajolo, Molini, Porticcio, 20128 ALBITRECCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



04 95 32 89 92

CESSION D'ENTREPRISE

Par acte sous seing privé en date à BASTIA du 1 avril 2026 enregistré au S.I.E. de BASTIA le 08 avril 2026, sous dossier : 2026 00006053, réf. 2B04P31 2026 A 00369, la société la société SO CO DI dont le siège social est à FURIANI [20600], RN 193, Immeuble Gazzo, immatriculée au R C S de Bastia sous le numéro 882 164 965 représentée par son administrateur judiciaire en vertu d'un jugement d'ouverture la SCP AJI-LINK AVAZERI BONETTO société d'administrateurs judiciaires, domiciliée 23, rue Haxo, 13001 MARSEILLE, pris en la personne de Maître Alexandre BONETTO, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu du jugement du 17 mars 2026 a **vendu à la société SC COM** ayant son siège social Domaine de Puntiglione, 20270 Aghione, immatriculée au RCS de Bastia 101 275 121 une **entreprise de services de communications électroniques** notamment en qualité d'opérateur mobile virtuel [MVNO] sis FURIANI [20600], RN 193, Immeuble Gazzo, BASTIA **moyennant le prix total de 133.001 €** ainsi réparti :

100.001 € pour les éléments incorporels (clientèle, achalandage, enseigne, nom commercial) ;
33.000 € pour les éléments corporels (matériels, mobiliers, agencements et installations).
La **date de l'entrée en jouissance** a été fixée au 01 avril 2026.

Pour avis, Le Président SC COM.

N° 62

DM LOC

SARL au capital de 240.000 Euros
Siège social : Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
828 716 068 RCS Ajaccio

Par décision du 31/12/2025, la société DM INVEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 450.000 Euros, dont le siège social est Immeuble les Trois D, A1, Montée de Calalovu, Parc Berthault, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 817 397 250, a, en sa qualité d'associée unique de la Société DM LOC, décidé la **dissolution anticipée** de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la **transmission universelle du patrimoine** de la Société DM LOC au profit de la société DM INVEST, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Les **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio - CS 20983 - Palais du Finosello - Avenue Maréchal Lyautey - 20700 AJACCIO CEDEX 9.

Pour avis, La Gérance.

N° 63

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°12 parue dans ICN le 10/04/2026 concernant la société L'aventure c'est l'aventure, lire 30/03/2026 en lieu et place de 24/03/2026.

**AVIS DE MISE
EN LOCATION GERANCE**

Par acte notarié en date du 7 avril 2026, la société ATRACHJATA, SAS au capital de 1800000 euros, dont le siège social est Lieu dit Chjosura, 20230 Linguizetta, inscrite a Greffe du Tribunal de commerce de Bastia sous le numéro 847 683 133, représentée par son gérant Monsieur Ange-François VENTURINI,

A donné en location gérance à : L'ATRACHJATA, SAS au capital de 1500 EUROS, dont le siège social est 100 avenue Saint Alexandre Sauli, 20270 Aléria, inscrite a Greffe du Tribunal de commerce de Bastia sous le numéro 102 665 601, un fonds de commerce d'hôtel restaurant, restaurant situé à 100 Avenue Alexandre Sauli, 20270 Aléria, connu sous le nom de "L'ATRACHJATA".

La location-gérance prend effet à compter du 08 avril 2026 pour une durée de six mois et peut se renouveler une seule et unique fois par tacite reconduction maximale de six mois.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi
Imm. Agostini - Z.I Erbajolo
20600 BASTIA
PROCHAINE PARUTION
24/04/2026 - N° 7131

N° 65

SIA 2

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Avenue Joseph Calizi
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 932871635

Par décision de l'associé Unique du 27/03/2026, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 27/03/2026. **Modification au RCS de Bastia.**

N° 66

COACHING PROPRIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence le Magellan
Bât B, 67, route du Cap
20200 San Martino di Lota
RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@arelli.com

*Patrimoine***Une collecte pour sauver la tour génoise de Capu Neru**

À la pointe de Capu Neru, sur la commune de Coti-Chjavari, comme tout au long du littoral corse, une tour génoise domine la mer depuis plus de quatre siècles. Construite en 1598, elle s'inscrit dans le système de surveillance mis en place par la République de Gênes pour contrôler les côtes insulaires et signaler les menaces venues du large. Entre les golfes d'Ajaccio et du Valinco, sa position en fait un point d'observation privilégié au cœur d'un environnement resté en grande partie préservé. Cet édifice présente de plus une particularité rare, puisqu'il n'a jamais été restauré depuis son origine. Un état qui en fait aujourd'hui un témoin patrimonial singulier, mais qui accentue sa fragilité.

«Sa conservation est désormais gravement menacée», indique la Fondation du patrimoine. Soumise aux vents, aux embruns et aux intempéries, la tour montre en effet des signes de dégradation avancée. L'organisme évoque «des désordres structurels importants», avec des fissures, une perte de pierres et un affaiblissement de certains éléments, au point que sa stabilité est aujourd'hui en jeu. Face à cette situation, une collecte de dons vient d'être lancée afin d'accompagner un projet de restauration porté par la Collectivité de Corse. «Le projet prévoit notamment la consolidation de la coupole et des ouvertures, le rejointoiement des maçonneries, l'imperméabilisation des parties hautes, ainsi que la reprise des éléments structurels fragilisés», précise la Fondation du patrimoine. «Une plateforme d'accès et un parafoudre viendront compléter l'intervention», ajoute-t-elle, en soulignant que ces travaux doivent permettre «de préserver ce repère historique» et de renforcer l'intérêt du site. Implantée sur un promontoire exposé, la tour de Capu Neru s'inscrit en effet dans «un ensemble patrimonial et paysager emblématique du littoral corse». La réussite de l'opération repose désormais en grande partie sur la mobilisation autour de cette collecte. La Fondation du patrimoine appelle ainsi particuliers et entreprises à participer au financement de cette restauration, capitale pour éviter une dégradation plus avancée de l'édifice. La Fondation du patrimoine a par ailleurs dévoilé le 14 avril la liste des 18 sites emblématiques qui seront soutenus dans le cadre du loto du patrimoine et au nombre desquels figure, pour la Corse, le couvent d'Orezza. Le montant de sa dotation sera annoncé lors des prochaines Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2026. ■ **Manon PERELLI**

Pour participer à la collecte : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-de-capu-neru-a-coti-chiavari/103942>



Photo Atelier d'architecture ARC - Fondation du Patrimoine

*Santé***L'Université de Corse entend booster la recherche**

Face à une démographie médicale préoccupante et aux défis spécifiques à la Corse, avec notamment le vieillissement croissant de sa population, l'Université de Corse a entrepris voilà plus de vingt ans de développer un véritable écosystème de formation et de recherche en santé. En 2004, elle a permis aux étudiants de réaliser à Corte une première année d'accès aux études de santé. Puis elle a ouvert, à la rentrée 2025, la deuxième année du Diplôme de formation générale en sciences médicales et la troisième année ouvrira en septembre 2026, grâce au soutien des autorités académiques, sanitaires et institutionnelles, à un partenariat renforcé avec Aix-Marseille Université et aux collaborations tissées avec les groupements hospitaliers de territoires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ainsi qu'avec les cliniques et laboratoires privés insulaires pour permettre aux étudiants d'y effectuer leurs stages. Parallèlement, l'université a contribué au développement de la recherche en santé en Corse en lançant de nouvelles actions ou en collaborant aux projets portés par ses partenaires. Avec des concrétisations telles que la création d'un axe de recherche sur les résistances des bactéries aux antibiotiques, celle d'une unité de recherche clinique au Centre hospitalier de Bastia ou encore d'une unité de recherche sur la dynamique des infections en milieu insulaire. Pour aller plus avant, l'Université de Corse met en place l'Institut de recherche en santé de Corse avec l'objectif de structurer la recherche en santé autour d'un pôle identifiable et cohérent ; favoriser les coopérations entre laboratoires universitaires, équipes hospitalières et acteurs territoriaux ; développer des projets interdisciplinaires associant sciences biomédicales, sciences humaines, et accroître la visibilité nationale et européenne de la recherche en santé en Corse. Trois axes scientifiques prioritaires ont été définis. La santé publique afin de comprendre et améliorer les déterminants de santé en contexte insulaire en travaillant notamment sur l'épidémiologie, la cancérologie, la prévention, le numérique appliqué à la santé ou encore les relations entre santé et environnement. L'infectiologie avec le renforcement de la veille et la recherche sur les risques infectieux en Méditerranée [étude des zoonoses, des résistances antimicrobiennes, réalisation de diagnostics précoces, paléomicrobiologie...] Et le vieillissement, avec l'étude de ses déterminants biologiques, sociaux et territoriaux avec pour objectif d'apporter des réponses innovantes en matière notamment d'autonomie des personnes âgées, de relation sport- santé, de nutrition, d'éthique et de politiques publiques. Dès cette année, ces trois axes feront l'objet d'un appel à projets. ■ **AN**

Les chiffres de la semaine

2700 %

d'augmentation, entre 2017 et 2025, des infractions d'atteinte aux systèmes de traitement automatiques de données (cyberattaques, introductions dans les systèmes informatiques, extractions frauduleuses de données etc.) traitées par le parquet de Paris qui a compétence nationale en matière de cybercriminalité.

3 M€

d'aide de crise exceptionnelle débloqués par le ministère de l'Agriculture, en faveur des producteurs de la filière noisette ayant subi une baisse importante de production en 2024, en raison de facteurs climatiques et/ou sanitaires. Le dispositif, opéré par FranceAgriMer (FAM), cible les producteurs ayant un taux de spécialisation en noisettes d'au moins 25 % et ayant subi une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) d'au moins 20 % par rapport à un EBE de référence.

6

des 10 premiers lycées du classement établi par la revue L'Étudiant sont des lycées insulaires (Martinique, Guadeloupe et Corse). Le lycée du Fium'Orbu en Haute-Corse obtient la 6^e place, sur 2205 établissements généraux et technologiques évalués à partir des résultats du baccalauréat 2025.

36,47 %

contre 30,65 % précédemment : lors du premier conseil municipal de la Ville d'Ajaccio, la majorité a annoncé devoir relever le taux de la taxe foncière, soit une augmentation, en moyenne, de 139 € par an et par propriétaire de résidence principale.

44 %

des Français disent avoir déjà raté leurs vacances, selon un sondage Opinion Way pour Rivery. Première cause de déception, le faux « bon plan » (annonces trompeuses, photos embellies, promesses exagérées), cité à 41 % ; 35 % regrettent un manque de calme, de nature ou de dépaysement, dans des destinations souvent trop fréquentées ou standardisées. Si 30 % anticipent le surtourisme avant le départ, 48 % le subissent sur place.

Société

Alarmes sur le pouvoir d'achat alimentaire



Photo Gratuit • Creative Commons

La question du pouvoir d'achat se fait de plus en plus prégnante. Selon une récente étude CSA pour l'enseigne Aldi, 53 % des sondés estiment avoir un pouvoir d'achat correct mais sans plus, 19 % le jugent faible et 16 % [mais 37 % chez les 18-24 ans et dans les familles monoparentales] disent ne pas avoir fréquemment assez à manger faute de moyens. Et 19 % sont contraints de réduire leur nombre de repas par semaine, tandis que 30 % achètent moins de fruits et légumes et 43 % réduisent leur consommation de viande, poisson et volaille. Les Français dépensent en moyenne 424 € par mois pour leurs courses alimentaires, [303 € pour les 18-24 ans et 290 € pour les familles monoparentales]. En régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, le budget alimentaire moyen se révèle, selon l'étude, plus contraint : 405 € par mois avec 29 % des sondés déclarant avoir fréquemment peur de ne pas manger à leur faim, soit 3 points de plus que la moyenne nationale (26 %). Aussi la question du pouvoir d'achat y est-elle une préoccupation plus affirmée qu'en moyenne nationale : 44 % contre 38 %. Les sondés disent se tourner davantage vers les enseignes discount, lorsqu'elles sont présentes dans leur région. Une autre étude est à rapprocher de ces données. Réalisée par Selvitys pour Openeat, acteur des titres-restaurant, elle montre que 44 % de l'usage de ces titres se fait désormais en supermarché et 25 % dans les commerces alimentaires (contre seulement 31 % en restaurant) et que 50 % des salariés les utilisent pour acheter des aliments non directement consommables (pâtes, riz, viande... Pour 86 % des salariés, le titre-restaurant est un avantage social important : 87 % estiment qu'il améliore leur pouvoir d'achat et 78 % déclarent qu'il leur permet de mieux faire leurs courses alimentaires. Dans un contexte de réforme des titres-restaurant, portée par le ministre du Commerce, 77 % des sondés refusent un retour au titre-restaurant utilisable uniquement au restaurant. ■ AN

Sources : Étude CSA pour Aldi réalisée en ligne du 17 au 25 février 2026 auprès d'un échantillon représentatif de 2030 Français âgés de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. Étude réalisée par Selvitys en février 2026, auprès de 2000 salariés français bénéficiaires de titres-restaurant, représentatif de la population active française.

Accès aux droits • Services public

Érosion « préoccupante » du lien avec les usagers

Comment faire valoir ses droits... sans ordinateur, sans compte en ligne, quand personne ne répond, sans aide. C'est une des grandes questions soulevées par le rapport annuel du Défenseur des droits (DDD) pour 2025. L'an passé, le DDD a reçu plus de 250 000 sollicitations, en hausse de 17 % par rapport à 2024, 165 011 réclamations et demandes d'informations et 85 346 appels à ses plateformes téléphoniques. S'agissant des relations entretenues par les usagers avec les services publics, on observe une hausse alarmante du taux de personnes déclarant avoir rencontré des difficultés : elles étaient déjà 61 % en 2024 contre 39 % en 2016. Un fait corrélé étroitement au processus de dématérialisation des services publics qui tendrait à complexifier les procédures et ainsi renforcer les inégalités. Il s'avère que moins d'un usager sur deux (49 %) parvient à effectuer seul ses démarches administratives en ligne et, face à un problème avec un service public, si 47 % des usagers qui tentent de recontacter l'administration le font sur internet, 55 % utilisent le téléphone et 33 % se déplacent directement au sein de l'administration concernée. Pour la Défenseuse des droits Claire Hedon « *Un constat s'impose : les personnes sont de plus en plus éloignées de leurs droits. Plus encore, je perçois une érosion préoccupante du lien entre les services publics et les usagers : une désertification de l'humain, une carence d'écoute aux maux des usagers, un délaissement en termes d'accompagnement.* » ■ AN

Procédure de « plaider-coupable » La colère des avocats et associations de victimes

*Le projet de loi Sure,
actuellement examiné par*

*les parlementaires, ne passe pas
auprès des avocats et
des associations de victimes.*

*Le 13 avril, une journée
« Justice morte » largement suivie
a illustré les inquiétudes
suscitées par cette réforme,
accusée de bouleverser
l'équilibre du procès pénal et
de réduire la place des victimes.*

pas être mise en œuvre pour les crimes et les délits les plus graves, justement parce que cela porte atteinte à l'intérêt des victimes qui sont privées d'un procès. Aujourd'hui, sans aucun état d'âme on applique tout ce processus aux crimes. Pour nous, c'est complètement inacceptable! La victime n'a plus sa place dans son propre procès, dans un des moments les plus importants de sa vie». Une inquiétude partagée par les associations d'aide aux victimes. «Une victime, notamment de violences sexuelles, a besoin d'un procès

public pour pouvoir se reconstruire», insiste ainsi Laetizia Constantini, présidente de Donne di Corsica. «Si ce projet de loi va au bout, nous allons aller vers un système «à l'américaine» où on va proposer une peine aux prévenus sans même que les victimes ne soient présentes. Je ne vois pas comment elles pourraient se reconstruire dans cette espèce de huis clos. La loi Sure est une aberration parce que c'est encore une manière de priver la victime de la parole.» Pour la présidente de l'association, les conséquences pourraient aller au-delà du seul cadre judiciaire. «Cela serait très compliqué d'expliquer aux victimes que tout va se faire à huis clos et qu'elles n'auront pas leur mot à dire. Cela va être un frein de plus pour qu'elles parlent car elles ne verront pas de bénéfice à ce type d'arrangements à l'américaine. C'est une sorte de négociation, de chantage à l'aveu, où proposer aux auteurs une durée de détention qu'ils ont tout intérêt à l'accepter», poursuit-elle.

Autre point soulevé par les avocats, la question de l'appel des jugements des cours criminelles que ce projet de loi entend modifier. «Jusqu'ici, cela se faisait devant une cour d'assises. Or, le projet de loi prévoit que l'appel se fasse devant les cours criminelles. La cour d'assises disparaît petit à petit du paysage judiciaire français, alors que c'était l'un de ses fondements, dénonce Me Piperi. Quand on veut une bonne justice, il faut se donner les moyens et il faut, notamment, créer des postes de magistrats. Ce n'est pas en faisant des compromis de cette nature sur le dos des justiciables et d'une justice qualitative qu'on y arrivera.» ■ **Manon PERELLI**

Le projet de loi Sure – pour « sanction utile, rapide et effective » – est actuellement étudié par les parlementaires. Mais cette réforme, portée par le garde des Sceaux Gérald Darmanin, si elle a pour objectif d'accélérer les délais parfois excessivement longs de la justice, est particulièrement décriée par les avocats qui ont organisé une journée « Justice morte » particulièrement suivie par les différents barreaux partout en France le 13 avril. À Bastia, les avocats se sont notamment rassemblés au sein du Palais de justice. Parmi les mesures qui concentrent les critiques, la création d'une procédure de jugement des crimes reconnus (PJCR) inquiète particulièrement les robes noires. Inspiré du « plaider-coupable », ce dispositif permettrait à un mis en cause de reconnaître les faits en échange d'une peine négociée, dans un cadre largement allégé. Une évolution qui, pour une grande partie de la profession, remet en cause l'équilibre même du procès pénal, notamment en réduisant la place du débat et celle de la victime. « Ce projet de loi est complètement contraire aux intérêts des victimes », fustige Me Linda Piperi, vice-bâtonnier du barreau de Bastia, « Le plaider coupable, cela veut dire qu'il n'y aurait quasiment plus de procès. Il y aurait une négociation de peine entre l'auteur et le parquet et, une fois que la peine serait décidée, il y aurait un simulacre d'audience durant laquelle l'avocat de la partie civile et celui de la défense plaideraient. Le président de la juridiction déciderait alors s'il homologue ou non la proposition de peine. Et même si l'auteur reconnaît les faits, on ne pourrait plus aller plus en profondeur, lui faire comprendre quelle est la gravité des faits qu'il a commis ». Dans cette configuration, la victime se retrouve pour sa part reléguée à un stade tardif de la procédure. « Elle n'intervient qu'une fois qu'un deal a été trouvé entre le mis en cause et le parquet, lors de la phase d'homologation », déplore l'avocate en rappelant par ailleurs : « Lorsqu'il a été question d'instaurer la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) en matière correctionnelle, le Sénat avait déjà indiqué que cette procédure ne pouvait



EXPOSITION

Les sourires du vin - Corse immortelle

Yann Diolo est caviste, restaurateur, podcasteur et auteur. En 2023, il est invité par le Conseil interprofessionnel des vins de Corse à enregistrer une série d'entretiens pour son podcast Les Sourires du vin, qui propose de découvrir vins, vignerons, œnologues, tonne-liers mais aussi amateurs de crus ou collectionneurs de flacons et compte aujourd'hui plus d'une centaine d'épisodes disponibles sur toutes les plateformes d'écoute. Il embarque dans l'aventure le dessinateur de BD et illustrateur Matthias Bourdelier qui est chargé de transformer ces rencontres en un carnet de voyage illustré, diffusé en avant-première sur la page Instagram officielle des vins de Corse. Au fil de leurs séjours, plus de vingt-cinq vignerons, sommeliers et restaurateurs corses ont ainsi été enregistrés et dessinés. De

cette matière vivante est né un livre hybride, à la croisée de la bande dessinée, du carnet de voyage et du guide œno-touristique, qui propose une véritable introduction au vignoble corse. L'exposition présente des planches originales et des grands formats à l'encre de Matthias Bourdelier.

Jusqu'au 20 mai 2026. Galerie Una Volta, Bastia 04 95 32 12 81 & una-volta.com/bd-a-bastia-2026/

SPECTACLE MUSICAL

Praestante sibi contrario vento

Les récits divergent

quelque peu autour de Julie, sainte et martyre chrétienne du V^e siècle. Selon les uns, issue d'une noble famille carthaginoise, elle serait tombée dans l'esclavage et devenue la servante d'un marchand syrien qu'elle suivait dans ses déplacements; au cours d'un de ces voyages, elle serait arrivée en Corse, à Nonza. L'île était alors occupée par les Romains et la jeune fille, convertie au christianisme, ayant refusé de sacrifier à leurs dieux, fut condamnée au martyre. Une autre version la fait naître à Nonza, citoyenne romaine convertie. Quoi qu'il soit, Julie est la patronne de Nonza et, avec Dévote et bien entendu la Vierge Marie, elle fait partie des saintes patronnes de la Corse. Mais elle est également honorée le 22 mai dans le Lazio, en Lombardie, dans le Piémont, en Toscane et en Sardaigne. Fondée en 2015 par le guitariste et compositeur Andrea Congia, l'association culturelle Tra Parola e Musica - Casa di Suoni e Racconti est basée à Cagliari. Elle réunit des professionnels du théâtre, de la musique et du monde du spectacle et développe des spectacles pluridisciplinaires, explorant différents langages artistiques ainsi que les multiples modalités d'instaurer une rencontre et un partage entre artistes et public. Ce nouveau projet, axé sur la passion de Sainte Julie, associe les cultures sarde, corse, toscane et lombarde. Son titre, *Praestante sibi contrario vento*, est extrait d'un texte latin racontant le martyre de Julie et signifie: «À contre-vent, avec sa propre force». Le processus créatif a consisté en la fusion des langages artistiques de la musique, du chant, de la poésie, du théâtre et de la danse, dans un récit qui se déploie en plusieurs langues liées à l'aire méditerranéenne et aux peuples qui vénèrent la sainte (latin médiéval, italien, corse, sarde) et en une réélaboration artistique contemporaine de formes et d'idées poétiques et musicales héritées du passé.

Le 18 avril 2026, 18 h 30. Auditorium de Pigna.

04 95 61 73 13 & www.voce.corsica/programmation



DANSE

Secrets du ballet

Au Palais Garnier, les loges du troisième étage sont traditionnellement réservées aux danseurs du corps de ballet de l'Opéra de Paris. En gravissant les échelons de la compagnie [coryphée, sujet, premier danseur/danseuse, étoile], on descend dans les étages. Formé



à l'École de danse de l'Opéra national de Paris, Samuel Murez a par la suite intégré ce corps de ballet. En 2004, désireux de créer à son tour des pièces chorégraphiques, il persuade quelques-uns de ses collègues de l'Opéra de Paris de travailler avec lui dans ce sens. La plupart d'entre eux ont alors leurs loges au troisième étage du Palais Garnier (depuis certains sont montés en grade et ont changé d'étage, devenant sujet, soliste et même étoiles), aussi le nom de la compagnie sera vite trouvé: 3^e étage. Un choix qui dit à la fois l'attachement à la tradition d'excellence de l'Opéra Garnier mais aussi l'ambition de la renouveler, d'y apporter l'énergie et la sensibilité de leur génération. Après un premier spectacle en 2006, 3^e étage s'est constitué son propre répertoire, mêlant différents styles chorégraphiques - du classique au contemporain en passant par la danse-théâtre - interprété par des danseurs qui, en parallèle, mènent une carrière au sein du ballet de l'Opéra de Paris. S'il est le créateur des spectacles, Samuel Murez revendique un esprit propre au groupe, avec un échange permanent entre le chorégraphe et tous ceux qui participent, de près ou de loin, à la mise en œuvre des spectacles, du danseur à l'éclairagiste et au compositeur, en passant par l'ingénieur du son, le costumier ou le décorateur. Le concept de *Secrets du Ballet* est celui d'une série dont chaque épisode entremêle les plus beaux moments du répertoire avec des explications et des illustrations dansées qui, en révélant leurs nuances cachées, font découvrir les œuvres -et leurs créateurs et interprètes- sous un nouveau jour. De *La Belle au bois dormant* à *Roméo & Juliette* en passant par Louis XIV et ses entrechats royaux, une exploration teintée d'humour du monde de la danse.

Le 18 avril 2026, 20 h. Théâtre L'Empire, Ajaccio.

04 95 50 40 80 / 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

S'IL TE PLAÎT,
DESSINE-MOI

UN VRAI DÉMOCRATE



Les soldes d'hiver sont terminés et bien évidemment, ceux d'été restent à venir. En revanche, une grande braderie a débuté dans la soirée du 12 avril, dès l'annonce des résultats des élections législatives en Hongrie, avec une belle promotion sur le label «démocrate». C'est cadeau! Pour y accéder, les conditions sont on ne peut plus avantageuses: il suffit d'accepter le verdict des urnes et d'arborer un sourire plus ou moins crispé pour féliciter le vainqueur. Et voilà! Pas plus compliqué. C'est ainsi que l'extrême-droite et quelques éditorialistes français se sont évertués à nous démontrer que Viktor Orbán était un homme en tous points respectueux de la démocratie et qu'on l'avait bien mal jugé, tout au long de ces années. À les entendre ou les lire, pour être un garant de la démocratie digne de ce nom, il suffirait donc de ne pas contester le résultat d'une élection et de ne pas appeler ses partisans [pour peu qu'on en ait encore en nombre suffisant] à l'insurrection. En somme, de ne pas faire ce qu'a fait, en janvier 2021, Donald Trump, pour qui les mêmes ont pourtant un tendre penchant. Ou l'ont eu plus ouvertement. «Une bonne nouvelle pour la France» estimait Marine Le Pen à propos de sa réélection, tandis que Jordan Bardella sentait passer dans ses cheveux impeccablement gominés «un vent de liberté». Quant à Eric Ciotti, Eric Zemmour ou Marion Maréchal Le Pen, ils étaient au bord de l'extase. À présent que le comportement erratique de l'actuel pensionnaire de la Maison Blanche met en péril non seulement l'économie de son pays mais aussi celle de ceux qui se croyaient ses alliés, que son «vent de liberté» charrie de forts relents de soufre et attise la moindre braise, au risque d'embraser la planète, cet enthousiasme se fait cela dit un peu plus discret. Chez les voisins aussi, du reste, en particulier en Italie où la présidente du Conseil des ministres Giorgia Meloni a vivement condamné les propos du président américain à l'encontre du pape. Il est vrai qu'il lui faut recomposer son image, après avoir essuyé un revers cuisant avec l'échec du référendum sur la réforme judiciaire âprement défendu par son camp. Le matraquage médiatique, les messages plus ou moins subliminaux -via notamment des affiches publicitaires n'ayant a priori rien à voir avec le référendum- les attaques répétées contre les «juges rouges» ont produit l'effet exactement inverse à celui escompté. Par ailleurs, même au sein de son parti, l'entêtement de «Gioggia» à vouloir régler sa montre sur l'heure de Washington DC avait déjà sérieusement agacé grand nombre d'Italiens qui n'ont pas digéré les propos méprisants de Trump à l'égard des soldats de l'Otan qui seraient restés «un peu loin des lignes

de front» en Afghanistan. Pas plus qu'ils n'ont goûté de se voir imposer la présence de membres de l'ICE pour escorter Vance à l'occasion de l'ouverture des Jeux olympiques de Milano Cortina. La réponse a donc été claire et nette, avec du reste un fort taux de participation: on fiche la paix aux magistrats qui, loin d'être une menace, sont un rempart et on ne touche pas à la constitution italienne. Ce qui ne fait pas vraiment l'affaire de Giorgia Meloni et de ses alliés car ce «non» compromet les velléités de réforme de la loi électorale qui aurait pu faciliter une victoire aux législatives de 2027. Bien sûr, la présidente du Conseil des ministres a pris acte et déclaré «Nous respectons cette décision, même si le regret d'une occasion manquée demeure». C'est, à tous points de vue, le moins qu'on puisse dire. On peut donc être démocrate et tenter, comme l'avait bêtement laissé échapper la cheffe de cabinet du ministre de la Justice, de «se débarrasser» des magistrats un peu trop pointilleux, peser sur l'indépendance des médias, chercher à s'assurer une victoire en remaniant une constitution à sa convenance.

On peut certes toujours se satisfaire à l'idée qu'il y a bien pire ailleurs, conseiller à ceux qui jugent que les droits et libertés vacillent d'aller tâter un peu des vraies dictatures, il n'en reste pas moins que la démocratie régresse dans le monde, comme le montrent les derniers rapports annuels de l'institut V-Dem, organisme indépendant rattaché à l'Université de Gotthenburg, en Suède, qui prend le pouls de la démocratie à travers le monde. Le rapport 2025 était alarmant, celui de 2026 est consternant: un demi-siècle de conquêtes démocratiques a été quasiment effacé. En l'espace d'un an, les États Unis sont passés du statut de démocratie libérale -où les droits sont protégés- à celui de démocratie électorale -où la tenue d'élections libres est garantie. La Hongrie d'Orbán y est considérée comme une autocratie électorale avec un score de démocratie PolitPro -basé sur les données de V-Dem- de 33 sur 100. L'Italie et la France demeurent des démocraties libérales avec, respectivement, 68 sur 100, en baisse de 14 points en 10 ans avec une nette descente à partir de 2022 et 80 points, en baisse de trois points sur 10 ans. C'est préoccupant, mais il reste encore de l'espoir. À condition toutefois que ceux qui nous gouvernent ou aspirent à le faire ne se satisfont pas de standards *a minima*. ■

On peut certes toujours se satisfaire à l'idée qu'il y a bien pire ailleurs, conseiller à ceux qui jugent que les droits et libertés vacillent d'aller tâter un peu des vraies dictatures, il n'en reste pas moins que la démocratie régresse dans le monde,

Climatisation performante

Bénéficiez d'une Prime jusqu'à 20€/m² chauffé.

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/

et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.